

## Questions orales

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches):** Monsieur l'Orateur, essentiellement la réponse est oui, mais le député sait probablement que le chien de mer représente peut-être le tiers de tout le poisson qui se vend sous forme de «fish and chips» au Royaume-Uni?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bell:** Attendez que la Reine apprenne ça.

LES GRAINS FOURRAGERS—LA NOUVELLE POLITIQUE ET  
LA PROTECTION DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL DES  
PROVINCES DE L'EST

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Compte tenu des rapports des journaux du matin et des réponses plutôt évasives du ministre cet après-midi quant à la nouvelle politique, le ministre peut-il donner l'assurance aux éleveurs de bétail des provinces de l'Est qu'ils pourront dorénavant, suite à la déclaration qu'il fera, demeurer aussi compétitifs qu'ils le sont concernant l'achat des grains fourragers?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, si les députés trouvent mes réponses évasives, je leur demande de se reporter à mes réponses antérieures dans lesquelles j'ai déclaré sans ambages que je n'ai pas l'intention de faire un énoncé de la politique présentement et cela pour plusieurs bonnes raisons, y compris les mesures qu'il y a lieu de prendre avant qu'une annonce ne soit faite. Si l'on peut conclure que je suis évasif quand je réponds aux députés qui insistent pour avoir une déclaration qu'il n'y a pas lieu de faire, alors je plaide coupable. Je ne puis donner au député d'autre assurance parce que je ne me propose pas d'énoncer la teneur de cette déclaration en vue de donner quelque assurance aux députés, sauf que je puis leur dire que nous aurons une très bonne politique sur les grains fourragers et que les producteurs de tous les secteurs du pays y auront un compte juste.

LE COLZA—LE PROJET DE PLÉBISCITE QUANT À  
L'INCLUSION DANS LES ATTRIBUTIONS DE LA  
COMMISSION DU BLÉ

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice responsable de la Commission canadienne du blé. Elle a trait au plébiscite que le gouvernement a l'intention d'organiser pour établir si le colza doit être placé sous l'autorité de la Commission canadienne du blé. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle méthode de vote il utilisera dans le cas du vote qui aura lieu cet automne?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, nous avons chargé M. George Turner de décider, avec les organisations agricoles de la méthode de vote à adopter. A l'heure actuelle, il consulte ces organismes afin d'obtenir leurs points de vue. Nous lui demanderons également d'aider à superviser le vote.

**M. Murta:** Peut-on supposer à l'heure actuelle que ce plébiscite sera organisé à peu près de la même façon que celui qui était prévu il y a deux ans, c'est-à-dire que les producteurs de colza ou les producteurs qui ont commercialisé des récoltes au cours des trois dernières années seront autorisés à voter?

[M. Howard.]

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore pris de décision définitive. Tout ce que je peux assurer au député, c'est que, cette fois, le plébiscite ne se fera pas exactement de la même façon que celui qui était prévu dans le projet de loi auquel il a fait allusion.

LE COLZA—L'INFORMATION DES CULTIVATEURS AVANT  
LE PLÉBISCITE

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné que le ministre a déjà parlé à la Chambre de recueillir des informations, à la fois pour et contre, sur la question de placer le colza sous l'autorité de la Commission canadienne du blé, peut-il dire à la Chambre si d'après certains renseignements recueillis par ses agents, il vaudrait mieux ne pas le placer sous le contrôle de la Commission? Dans l'affirmative, ces renseignements seront-ils communiqués aux producteurs de colza avant le plébiscite en question?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le comité de commercialisation du colza s'est chargé de réunir des informations sur les divers systèmes. Ce rapport est à la disposition des producteurs depuis des mois sous sa forme originale et sous forme de résumé dressé par un certain nombre d'organismes. Nous ne prévoyons pas de réunir des renseignements supplémentaires. Nous envisageons de diffuser des renseignements présentant les deux aspects de la question. Nous pourrions aider à diffuser ces renseignements, mais nous compterons sur les divers organismes intéressés pour les réunir.

\* \* \*

● (1440)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA LENTEUR DES REMBOURSEMENTS

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 14 mai, je lui ai demandé la raison du délai anormalement long, apporté à rembourser le trop payé d'impôt aux contribuables canadiens. Le ministre a alors répondu que les formules étaient dépouillées rapidement et qu'il espérait bien que les remboursements seraient mis à la poste au cours des deux semaines suivantes. Puisqu'il y a six semaines de cela et que nombre de contribuables canadiens n'ont pas encore reçu leur remboursement, le ministre pourrait-il nous expliquer ce retard?

**L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, si le député y regarde de plus près, il verra que nous parlions de ce qu'on appelle les déclarations claires et nettes, c'est-à-dire celles qui ont été produites dans le délai prévu et ne comportaient pas d'erreurs. Lorsque j'ai répondu à sa question à une date ultérieure, j'ai dit que, dans un délai de deux semaines à un mois, nous espérons que le reste des remboursements parviendraient aux intéressés. Les députés se rendent compte, je crois, que pendant qu'ils demandent des renseignements à mon bureau et reçoivent une réponse de l'ordonnateur, le remboursement en question est déjà acheminé.